

Information sur la continuité écologique, ICE, ou comment geler l'irresponsabilité ...

Dès les premières lignes de cet ouvrage et notamment sa préface, on est frappé par l'approche exhaustive qui a, semble-t-il, été faite de la question de la continuité écologique, approche « strictement scientifique » qui permet de faire ce document « *l'un des outils opérationnels des politiques de l'eau et de la biodiversité en France* ». Nous ne sommes plus dans les années 60, où les connaissances scientifiques n'avaient pas permis à des organismes publics similaires de prévoir l'impact négatif de l'arrachage des haies ou de la rectification des rivières. Aujourd'hui, enfin, la science ne se trompe plus, elle permet de prédire... Non, pas de prédire, d'affirmer, que dans un siècle, la politique de l'eau conduite dans ce cadre donnera exactement les effets escomptés. Nous voici d'emblée rassuré.

Un autre aspect de l'entrée en matière, c'est le style, parfois ampoulé, qui vous amène à penser que les personnes en charge de ce projet sont des victimes ; que c'est contre leur gré qu'on leur demande d'éliminer le 3^{ème} patrimoine de France et quel patrimoine : nos racines industrielles populaires, notre patrimoine rural..., et que si jamais elles échouaient, alors là, c'est l'existence même de l'humanité qui est en jeu. C'est un peu cynique par rapport aux nombreuses questions scientifiques qui restent en suspens. Alors oui, on peut imaginer que les raisons qui poussent à agir d'une manière écologiquement aussi hasardeuse ne s'expliquent que parce que ceux qui imposent ces actions savent qu'ils ne seront plus là quand on cherchera désespérément des responsables au désastre écologique en préparation.

L'objectif ici, n'est pas la restauration de la qualité des eaux, même si, c'est sur ce point précis que notre pays vient d'être condamné, alors pourquoi ciblé tout particulièrement la continuité écologique ? La réponse est contenue dans le tout premier paragraphe de la préface : « *La fragmentation des habitats est reconnue depuis une trentaine d'années comme l'un des cinq facteurs majeurs d'érosion de la biodiversité, aux côtés de la pollution, de la surexploitation des ressources naturelles, des espèces invasives et du changement climatique.* »

La première chose qui frappe, c'est l'échelle de temps : « *depuis une trentaine d'années les obstacles à l'écoulement sont responsables de l'érosion de la biodiversité piscicole* ». C'est curieux pour des ouvrages qui existent depuis plusieurs siècles ? N'importe qui doit se demander pourquoi ils ne l'étaient pas avant ? Intéressons-nous aux autres informations contenues dans cette page et imaginons que les analystes de l'Union Européenne n'aient pas classé la continuité écologique comme objectif prioritaire. Imaginons qu'ils aient demandé de cibler d'abord la pollution. C'est important la pollution de l'eau. Prenons nos truites par exemples, elles sont tellement sensibles à la pollution qu'on peut les utiliser comme indicateur de la pureté de l'eau dans les bassins d'épuration. Si on avait choisi la pollution, ne faudrait-il pas envisager de geler l'exploitation des terres sur plusieurs centaines de m de part et d'autre des cours d'eau pour prévenir les apports de polluants agricoles par le ruissellement ? On imagine aisément l'impact économique d'une telle mesure. Dans l'état actuel des choses, l'élimination des obstacles à l'écoulement ne peut pas améliorer la qualité l'eau qui circule dans le cours d'eau. Polluée en amont, elle le sera en aval et même plus, puisque le processus d'oxygénation qui intervient au niveau d'un seuil par exemple, à une capacité de détoxification qui ne s'exercera donc plus. Si l'objectif était de permettre la circulation des poissons entre les zones de reproductions, de repos, d'alimentation, comme c'est richement décrit dans la première partie, c'est raté. Les poissons, comme tous les organismes vivants ne survivent pas quand l'environnement aquatique n'est plus adapté à leur existence. Cette remarque vaut aussi pour les poissons migrateurs amphibiotiques anadromes ou catadromes, qui s'échappent de nos rivières pour aller en mer. Ceux-là au moins pourront s'affranchir de la pollution de l'eau pendant leur séjour en mer (peut-être ?), mais comment vont-ils retrouver leur chemin à travers l'énorme zone de pollution

recrachée à l'embouchure de nos rivières qui se traduit par des développements d'algues vertes, où des auréoles de couleur douteuse visibles sur les photos aériennes ! Il faudrait peut-être commencer par s'assurer que le milieu aquatique est sain, viable pour les poissons, avant de leur permettre d'y circuler, d'autant plus que les résidus médicamenteux qui se trouvent dans l'eau sont maintenant reconnus pour impacter sur le système reproducteur des poissons. Un problème mal connu, loin d'être même seulement abordé. On peut donc affirmer, preuves à l'appui, que la défragmentation des rivières et la restauration de la circulation des poissons n'aboutira pas à l'objectif escompté. Au juste, si l'état avait ciblé la pollution, qui aurait payé ? Tout le monde, puisque l'assainissement concerne tout le monde, mais où trouver le financement pour la remise aux normes de milliers de stations d'épuration sans ruiner les collectivités territoriales... Effectivement, ça n'aurait pas été une bonne idée de cibler la pollution, trop cher !

Alors, pourquoi ne pas cibler la surexploitation des ressources naturelles. Chez nous, il faudrait lutter par exemple contre la disparition des terres agricoles, en imposant aux gens de vivre dans de l'habitat collectif en bordure des villes. Il faudrait également limiter les captages pour l'approvisionnement en eau potable et donc faire passer les poissons avant la population humaine. Et surtout interdire l'irrigation des parcelles agricoles, de quoi largement aggravé notre sécurité alimentaire et en tout cas notre balance commerciale. Cela ne semble pas très réaliste. Pourtant dans de nombreux endroits, les nappes souterraines ne se remplissent pas souvent et se vident plus rapidement. La baisse des masses d'eau en circulation est sensible. On peut là encore affirmer que le peuplement de poissons qui se réinstallerait éventuellement sera forcément limité en nombre puisque l'espace est plus restreint et par conséquent, ce peuplement sera automatiquement plus fragile. D'ailleurs, cet aspect et son importance capitale sont clairement exposés dans le texte, même si c'est abordé de manière indirecte : « *Les extractions massives de matériaux alluvionnaires dans les lits des cours d'eau effectuées en France dans les années 1960 - 1970 se sont traduites par un impact considérable sur l'équilibre des cours d'eau : abaissement des lits, érosion des berges, destruction des protections de berges, déstabilisation des fondations d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes. Un grand nombre de seuils de stabilisation en enrochements a été installé pour limiter l'incision des cours d'eau en stabilisant le lit en amont ou pour conforter des ouvrages d'art existants* ». Quelques mots clés ont été soulignés et l'échelle de temps correspond bien à la « trentaine d'années » qui marque le déclin de notre biodiversité aquatique. Alors pourquoi s'acharner sur des seuils de moulins qui sont présents depuis des siècles ?

Cibler les espèces invasives eut été une bonne idée, a priori réalisable, que ce soit les plantes ou les poissons, voire les rats ou les oiseaux. En ce qui concerne les poissons, le silure, dont l'invasion de nos rivières n'est pas si ancienne, est un prédateur redoutable, mais sa taille en fait également un trophée attractif pour les pêcheurs, probablement les plus intéressés par la restauration de la continuité écologique. Il n'était pas opportun de se séparer d'un soutien numériquement important et bien organisé. Mais les comptages ne mentent pas, là où des échelles à poissons ont été établies, les silures sont de loin les plus grands utilisateurs. De plus, on note une coïncidence entre l'invasion de nos rivières par ce poisson et la chute de la biodiversité aquatique observée depuis « 30 ans ». Quant à l'écrevisse américaine, c'est assurément un fléau dans nos rivières, destructrice aussi bien de la faune que des berges. La restauration de la continuité écologique sonne le glas de nos sanctuaires refuges pour quelques-unes de nos espèces emblématiques comme l'écrevisse à pattes blanches puisqu'on va faciliter la colonisation de ses habitats par l'écrevisse invasive contre laquelle elle ne peut pas lutter. Parmi les espèces envahissantes, il ne faut pas oublier les lâchers de truites d'élevage pour des raisons exclusivement économiques et politiques : la satisfaction des pêcheurs, alors que ces lâchers vont ponctuellement créer une compétition alimentaire défavorable aux poissons sauvages, susceptibles d'accroître leur vulnérabilité par rapport aux actions de pêches. Il est aussi évident, comme cela a déjà été rapporté, que ces lâchers peuvent introduire des maladies. A elles seules, les opérations commerciales qui sont évoquées ici jettent totalement le discrédit sur l'objectivité de l'analyse qui a conduit à faire le choix dangereux de la restauration de la continuité

écologique, pour améliorer l'état de nos écosystèmes aquatiques. S'attaquer en priorité à défracter les rivières est assurément en complète contradiction avec l'objectif de conservation de la biodiversité et de l'authenticité biologique. Mais contrarier le lobby des pêcheurs n'eut pas été non plus une bonne idée....

Reste, le changement climatique, qui lui aussi est signalé (seulement) comme une source de problèmes potentiels. Pour celui-ci, c'est plus étonnant qu'il ne soit pas retenu, le GIEC ne cesse pourtant de rappeler l'urgence du problème. On nous promet des sécheresses sévères et des inondations spectaculaires beaucoup plus fréquentes et, en tout cas, d'une ampleur insoupçonnée. Un poisson a besoin d'eau. La sécheresse impacte plus sévèrement les parties amont des bassins que bien des individus pourront atteindre plus facilement, sans les seuils, et où se trouvent la plupart des zones refuges encore préservées. Quant aux coups d'eau, ils seront d'une violence telle qu'on peut aisément imaginer une dévalaison globale des poissons au-delà des limites habituelles, s'accompagnant d'une destruction des habitats, des frayères, une dispersion des proies..., rendant la recolonisation du milieu aquatique tout à fait hypothétique d'autant plus qu'on s'attend à une augmentation de la fréquence de ces événements. Que dire de l'augmentation prévue de la température de l'eau qui se traduira immédiatement par une chute drastique de la fécondité des salmonidés et par une augmentation exponentielle de celle des silures, dont une femelle peut pondre jusqu'à 2,5 millions d'œufs ! En plaçant le changement climatique au sommet des priorités, l'ONEMA avait, en plus, un atout en main pour agir pour la préservation de la biodiversité piscicole. Chacun sait que pour atteindre cet objectif, il faut aussi réduire l'émission de gaz à effet de serre, notamment celui issu de la combustion de ressources fossiles comme le pétrole, le gaz ou le charbon, et développer la production d'énergie renouvelable. Sur cette base, l'ONEMA aurait pu avoir une action déterminante en équipant nos 70 000 obstacles pour la production d'énergie hydro-électrique et fournir des milliards de kWh bon marché à la nation qui en a tant besoin, tout en réduisant significativement les émissions de CO2... Ce n'est pas du rêve, c'est du bon sens et c'est facile à réaliser tout en préservant la continuité écologique. Utiliser de l'argent pour détruire est toujours un signe d'échec alors que les mêmes sommes peuvent être utilisées pour aménager. Mais là encore, l'ONEMA prend les devants en écrivant que « *D'après un inventaire national réalisé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), la très grande majorité des seuils dont la vocation initiale était l'utilisation de la force hydraulique ont aujourd'hui perdu tout usage économique.* » C'est vrai, étant donné que ce même ONEMA bloque toutes les initiatives en imposant des aménagements pharaoniques, insupportables à la majorité des propriétaires de seuils et au demeurant d'une efficacité discutable comme c'est montré tout au long de l'ouvrage. C'est très facile ensuite de produire de telles statistiques !

Ce qui ressort de l'analyse, c'est que les interactions entre les différentes causes potentiellement responsables de l'érosion des espèces ne sont pas prises en compte dans le document. En fait, l'Homme a la prétention de mettre fin au renouvellement des espèces en voulant figer la situation actuelle, car il considère qu'il accélère le processus, ce qui signifie donc qu'il y a d'autres causes. Il est facile de comprendre que la surexploitation des ressources naturelles qui pollue l'environnement accélère le changement climatique qui en modifiant les caractéristiques du milieu favorise les espèces invasives, qui ne sont d'ailleurs « invasives » que parce qu'elles sont adaptées au nouveau milieu. La restauration de la continuité écologique ne peut donc pas sauver notre biodiversité piscicole puisque l'habitat n'est plus le même et ne peut plus être le même « qu'avant » sauf si la population humaine venait à décroître. Supposons que le réchauffement climatique fasse fondre une grande partie de la banquise entraînant la disparition de la plupart des ours blancs. Pensez-vous que la solution au problème passe par la réintroduction d'ours ou alors par la restauration de leurs conditions de vie ? D'abord par la restauration de leurs conditions de vie bien entendu.

Mais alors pourquoi, pourquoi privilégier la restauration de la continuité écologique ? Il y a plusieurs raisons sous-jacentes, au premier rang desquelles figure la quantification du résultat, élément

absolument indispensable pour évaluer l'activité d'un agent de la fonction publique sur la base de son rapport d'activité annuel ! C'est en effet la seule option dont l'avancement peut être quantifiée numériquement, par exemple par le comptage des ouvrages neutralisés. L'autre raison est financière. Quoi de plus simple que de s'attaquer à 70 000 propriétaires autrement dit 0,001% de la population, quel risque « social » y a-t-il sachant qu'il n'y a même pas lieu de se préoccuper des financements puisqu'il suffit de leur en faire porter la charge. La collectivité n'aura rien ou pas grand-chose à ajouter. C'est assurément la façon la plus confortable d'interpréter cette directive européenne, une de plus, dont la traduction dans notre législation affecte directement notre cadre de vie, notre culture locale et nos racines. Ce qui permet à ceux qui la mettent en œuvre de se dégager de toute responsabilité en se réfugiant derrière l'Europe.

Imaginons qu'on vous demande de préserver la diversité des poissons sachant que :

- L'eau est polluée, l'environnement n'est plus propice à leur survie,
- L'eau contient des résidus médicamenteux qui empêchent la reproduction des poissons,
- De fortes sécheresses feront automatiquement augmenter le seuil de pollution puisque c'est une concentration en g/L,
- Les zones amonts, seront fréquemment asséchées,
- Les poissons migrateurs ne pourront plus détecter l'entrée du cours d'eau à cause de l'accumulation des pollutions dans l'eau de mer à l'embouchure des rivières,
- Les crues hors normes seront très fréquentes, entraînant la destruction des habitats aquatiques, l'érosion des berges, la dévalaison des poissons, la dispersion des proies etc...
- Les prélèvements d'eau pour subvenir aux besoins des Hommes, de l'agriculture ou de l'industrie devront augmenter,
- Le nombre d'espèces envahissantes, tant végétales qu'animales, parfaitement adaptées au nouvel environnement pollué va augmenter et deviendront des compétiteurs automatiquement gagnants face aux espèces indigènes,
- ...

Est-ce que pour atteindre votre objectif de préservation de la diversité des poissons vous auriez commencé par enlever les obstacles à l'écoulement comme les seuils de moulin qui précisément :

- Permettent d'accroître la masse d'eau globale retenue dans le cours d'eau,
- Créer des zones refuges en cas de sécheresse,
- Réduisent la pollution moyenne par dilution,
- Ralentissent la vitesse de l'eau et donc l'érosion,
- Réduise la pollution par oxygénation de l'eau,
- Ralentissent la progression des espèces envahissantes et préservent les zones refuges
- ...

Non, bien entendu, ce ne serait pas votre premier choix et donc écrire que « *Le déclin de nombreuses populations de poissons migrateurs amphihalins en est un exemple éloquent, notamment lorsque l'accès à des sites de fraie fonctionnels est partiellement ou totalement altéré. Cette fragmentation des cours d'eau est une entrave directe à la préservation de la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité.* », est une aberration parce que si le poisson avait franchi les obstacles, il serait de toute façon condamné par les multiples raisons évoquées précédemment. Et en plus, il est toujours là le poisson, sinon, on ne chercherait pas à la sauver !

Il est même écrit que « *La fragmentation du milieu empêche également l'accès à des zones refuges en cas de perturbation de l'environnement (notamment dans le cadre du réchauffement climatique) et limite donc la capacité d'adaptation des espèces et augmente les risques d'extinction.* » Cette remarque illustre parfaitement la volonté des auteurs de camoufler l'effet des interactions entre les différents facteurs responsables de la perte de biodiversité qui met en danger leur choix stratégique. Cette argumentation peut en effet être retournée comme cela a été exposé précédemment.

Tout au long de l'ouvrage apparaissent quelques remarques intéressantes sur les méfaits de la fragmentation et de l'isolement génétique. Rappelons que l'isolement géographique d'une population d'individus vivants est un très fort levier de spéciation, autrement dit d'émergence d'espèces nouvelles, donc de biodiversité, parce que les individus de ce milieu vont subir une forte pression environnementale qui va les conduire à s'adapter et finalement à diverger au point d'apparaître complètement différent de la population d'origine. Par exemple, au sommet de la Montagne pelée à la Martinique a été découvert une nouvelle espèce unique de nématode, (un vers rond vivant dans le sol). Cette nouvelle espèce résulte forcément d'un phénomène de spéciation par isolement géographique, puisque le volcan a émergé nu il y a quelques 4 millions d'années et que toute vie y a été apportée par les oiseaux migrateurs, les courants marins, les vents et les Hommes. Or, on relève dans le texte qu'il est important de défragmenter le milieu pour favoriser la « dispersion des jeunes stades afin d'éviter l'isolement génétique des populations qui se développent dans les biefs entre deux obstacles physiques successifs » parce que « lorsqu'un obstacle est totalement infranchissable, et dans la mesure où l'habitat est encore favorable à l'espèce, il peut se produire une différenciation génétique des populations locales présentes à l'amont ou sur un affluent, surtout si l'isolement est ancien et qu'il n'y a pas eu de repeuplement. De même, si l'habitat est dégradé, la capacité d'accueil faible ou si l'obstacle est partiellement franchissable, il peut y avoir un appauvrissement de l'apport de gènes et donc une perte de diversité génétique. ». Exactement, tout cela est parfaitement vrai alors pourquoi, dans cet ouvrage « scientifique de référence », il n'y a aucune étude génétique de l'impact de cette fragmentation sur le pool génétique des espèces « isolées ». D'autant plus que ce fractionnement existe depuis plusieurs siècles, parfois depuis le Moyen âge, et qu'aujourd'hui, cette étude est extrêmement commune et peu coûteuse. La réponse est simple, il n'y en a pas de spéciation, les échanges existent bel et bien.

Continuons sur ces aspects génétiques. On lit plus loin qu' : « Il est également possible que les obstacles exercent des effets de sélection en ne permettant le passage qu'à certains individus de la population (sexe, taille, performances individuelles de nage et de saut, périodicité de la migration) ». Encore une fois, c'est totalement exact, sauf que c'est précisément le but recherché dans la nature. Depuis que la terre existe, les obstacles sont présents sur les rivières et il suffit de voir à la télévision les efforts incroyables que doivent fournir les saumons en Alaska pour franchir les enrochements dans les cours d'eau pour se poser des questions : cela s'appelle la sélection naturelle. Elle existe chez toutes les espèces animales. Si elle n'existait pas, les individus peu performants, sensibles aux maladies pourraient se reproduire, dispersant des gènes de fragilité pour l'espèce et conduisant à terme à son extinction. Si nos cours d'eau devaient subir le lifting prévu, cette sélection naturelle serait supprimée et l'espèce disparaîtrait inexorablement.

Abordons maintenant la question de la relation entre « habitats et diversité » puisque c'est aussi évoqué dans cet ouvrage : « Toutes ces études considèrent toutefois que la répartition des poissons sur un territoire donné est en relation directe avec les quantités d'habitat disponibles » et que donc, « un appauvrissement de la diversité des habitats disponibles dans l'espace pour les différentes espèces aquatiques aura des conséquences dramatiques sur les communautés biologiques ». C'est parfaitement exact, le plus il y a d'habitats, le plus il y aura d'espèces vivantes. Pour illustrer cet aspect, citons l'étude réalisée aux Etats Unis dans laquelle une comparaison de la biodiversité observée dans un champ de maïs et dans une prairie a été effectuée (David Liittschwager 2012, A World in One Cubic Foot – Portraits of Biodiversity. Univ. Chicago Press :

A) Organismes vivants visibles en 24 h dans une prairie :



B) Visible en 24h dans un champ de maïs :



La comparaison imagée des deux inventaires est particulièrement éloquent. On perçoit immédiatement que dans la prairie où on rencontre de nombreuses espèces végétales, correspondant à de nombreux habitats, la biodiversité est beaucoup plus élevée que dans les parcelles cultivées où n'est présente qu'une seule espèce végétale, le maïs, correspondant à 1 seul habitat. Dans nos rivières, la situation actuelle est totalement comparable à celle de la prairie. Or, quel sera le résultat de la défragmentation des cours d'eau :

- élimination de la zone de rétention d'eau en amont du barrage,
- élimination de la zone oxygénée en aval du seuil,
- élimination du canal de dérivation du moulin,
- élimination de la retenue d'eau du moulin,
- élimination du canal de fuite
- uniformisation de la vitesse de circulation de l'eau
- réduction de la profondeur moyenne de la masse d'eau en circulation

Autrement dit, une perte d'un grand nombre d'habitats, certes créés par l'Homme, mais à l'origine d'une grande diversité piscicole qu'on peut schématiser de la manière suivante :



Qui va donc se réduire comme une peau de chagrin après la défragmentation conduisant à l'élimination des habitats cités plus haut et qu'on peut schématiser de la manière suivante:



La similitude entre l'impact de la culture de maïs sur la biodiversité et celui qui résultera de la restauration de la continuité écologique est frappant, conduisant à une grande perte de biodiversité et donc de durabilité de l'écosystème. L'inverse de ce qui est affiché, un drame pour nos pêcheurs et nos rivières. Une action en complète contradiction avec ce qui se passe dans le reste du monde qui impose la même conclusion : abandonner au plus vite cette pratique dangereuse.

D'autres observations sont quelque peu étonnantes et manquent cruellement d'objectivité. On peut lire par exemple que : « *Plusieurs études réalisées par biotélémetrie ont mis en évidence que les cyprinidés rhéophiles ont peu de motivations et/ou d'aptitudes à franchir des barrières physiques (Figure 43ab). Il n'est pas rare d'observer des phénomènes d'accumulation au pied des obstacles dans des cours d'eau fragmentés* ». Ce qui signifie donc que les poissons s'accumulent au pied des seuils parce qu'ils ne peuvent pas les franchir, c'est la seule raison évoquée qui d'ailleurs explique pourquoi les pêcheurs s'accumulent aussi autour des moulins, dont ils veulent promouvoir la disparition ! Pourtant, il y en a une autre, largement développée dans cet ouvrage, mais sous un autre angle « *des expérimentations ont montré clairement que des dommages significatifs apparaissent sur les poissons (qui dévalent un seuil) dès lors que la vitesse d'impact du poisson sur le plan d'eau dépasse 15-16 m/s et ce quelle que soit la taille* ». En clair, un poisson ou n'importe quel organisme qui dévale un seuil perd forcément ses repères quand il n'est plus maître de sa direction et devient donc une proie facile pour ceux qui l'attendent au pied du seuil. Il est tout à fait évident, mais si c'est passé sous silence, que cette situation n'a pas échappé aux poissons et qu'ils en profitent naturellement. L'accumulation des poissons au pied d'un seuil peut donc très facilement s'expliquer par cet aspect

alimentaire et non par les difficultés à franchir le seuil. Si ce n'était pas le cas, les poissons finiraient par mourir de faim au pied des seuils, ce qui n'a jamais été observé.

Sur le fond, cet ouvrage s'appuie en grande partie sur la modélisation, intégrant notamment la taille, la vitesse du poisson, le poids etc... mais pour de nombreuses espèces, on manque manifestement d'études comportementales. Il y a très peu de référence dans ce domaine. On a l'impression que dans nos cours d'eau aucune espèce n'est sédentaire. Tous les seuils doivent être franchissables même par les chabots, alors que l'on peut lire que : « *Parmi les douze espèces du groupe, le chabot a été le plus étudié en termes de mobilité. Longtemps considéré comme hyper sédentaire, l'utilisation récente de techniques individuelles plus adaptées (colorant, pit-tag, microtéléométrie) ont démontré des tailles de domaines vitaux parfois de l'ordre de plusieurs centaines de mètres* ». Les zones de « plusieurs centaines de m » sans seuil doivent être extrêmement nombreuses et même s'il existe ça et là quelques tronçons où le chabot est un peu à l'étroit, il est tout à fait abusif de mettre en avant cet argument pour effacer les seuils, où les rendre franchissables par cette espèce.

Ceci va nous permettre de justement discuter des classes ICE, à la base de ces organigrammes de franchissabilité qui ressemblent à des poupées vaudoues bardées d'épingles ! Encore une fois on est frappé par la volonté d'instruire à charge, parce qu'une échelle normale à 5 niveaux va théoriquement de : très mauvais – mauvais – moyen – moins bon – bon. Or ici, l'échelle c'est : totalement infranchissable – infranchissable – quasiment infranchissable – moyennement infranchissable – souvent infranchissable. Si ce n'est pas vouloir accuser à charge, alors qu'est-ce que c'est ? Le seuil qui trouve grâce aux yeux de l'ONEMA sans restriction n'a pas encore été construit. La preuve, c'est qu'un chapitre entier est consacré au mauvais fonctionnement des seuils équipés selon les conseils de ces mêmes experts, qui prétendent aujourd'hui produire un document définitif. Mais comment pourrait-il en être le cas si les travaux effectués par les experts il y a seulement quelques années sont déjà remis en cause. Pourquoi devrait-il en être différent demain ? Il est fréquemment indiqué que dans certains cas complexes, il faut faire appel à l'expertise alors que ces mêmes experts doutent de ce qu'ils ont conseillé hier ? Qui plus est quand ces experts sont membres ou liés à l'organisme qui a choisi la destruction des seuils comme stratégie et qui avouent leur manque de connaissances : « *Compte tenu de l'impossibilité technique de réaliser des relevés précis sur ce type d'ouvrage et de réaliser des modélisations hydrauliques et physiques, il est apparu difficile de proposer des critères de franchissabilité* ».

Même si l'absence manifeste d'objectivité et l'instruction exclusivement à charge jette le discrédit sur ce manuel, il a néanmoins le mérite de montrer qu'une très grande partie des problèmes proviennent des équipements routiers récents. Comment a-t-on pu construire les obstacles à la continuité écologique de ces routes et de ces autoroutes, quand on voit avec quel zèle on vient condamner un propriétaire de moulin qui n'a pas enlevé la branche devant l'échancrure de son seuil ! Il y a bien deux poids et deux mesures et nous ne sommes pas tous égaux devant la loi puisque les grands barrages resteront infranchissables. Quoi de plus simple que de s'attaquer individuellement à chaque propriétaire de moulin plutôt qu'à une entreprise multinationale flanquée des meilleurs avocats de la planète ! Signalons également que l'Homme n'est pas toujours responsable de l'interruption de la continuité écologique, il existe de nombreux obstacles naturels qui ne sont pas du tout répertoriés, en particulier sur les petites rivières. Quant à l'anguille, qui fait l'objet de références particulière tout au long du document, le lecteur doit savoir une fois pour toute que la pêche des civelles (autorisée ou braconnée) n'y est absolument pour rien dans sa raréfaction !!! Curieuse conclusion !

Un dernier point concernant cet « ouvrage de référence » concerne les études sur lesquelles il s'appuie. On dénombre 166 références, parmi lesquelles 90, soient 54 % sont des rapports internes, appelés « littérature grise », autrement dit des résultats qui n'ont pas été validés par un comité de lecture et qui n'engage que leurs auteurs. Ces références ne peuvent absolument pas être

considérées comme des références scientifiques. Elles ne sont pas validées. Or, certains de ces rapports internes à l'ONEMA sont repris comme des références objectives, ce dont on peut légitimement douter ! Parmi ces 90 références, 42% sont des rapports produits par des Français et concernent donc des travaux effectués en France ou en Belgique. Les autres (58%) ont été imprimés à l'étranger.

76 références sont donc publiées dans des journaux reconnus internationalement, c'est-à-dire doté d'un facteur d'impact proportionnel à la qualité de la revue. Ainsi, le « Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture » à un facteur d'impact de 0,6, alors que les « Proceedings of the National Academy of Science U S A » ont un facteur d'impact de 10. Les articles publiés dans les proceedings sont de qualités supérieures à celles du Bulletin Français car le comité de lecture est beaucoup plus sévère. Parmi les 76 références validées, seulement 20% (16 articles) sont produits par des auteurs Français, contre 80% pour les étrangers. La moyenne des facteurs d'impact des revues dans lesquelles les auteurs français ont publié est de 0,98, alors que celle des étrangers atteint 2,38, de bien meilleure qualité donc, mais dont les travaux se rapportent à des écosystèmes différents et des conditions différentes. Globalement, sur ces 166 références seulement 10% sont réellement utilisables ; le reste, et notamment ce qui relève d'études faites à l'étranger, donc dans des écosystèmes exotiques et pour des espèces différentes, ne sont pas immédiatement applicables à notre hydrosystème continental Français !

En conclusion, comment cet ouvrage pourrait servir de référence, même en admettant que la continuité écologique soit le remède à la disparition des poissons ? Il repose en grande partie sur des travaux réalisés par des amateurs, conscients de leurs limites puisqu'ils n'ont pas osé soumettre leurs résultats à la communauté scientifique internationale, ou sur des résultats importés directement de l'étranger, notamment d'Amérique du Nord, dans des conditions différentes. Chaque écosystème à ses spécificités qui sont d'ailleurs à l'origine de la biodiversité. Rien n'indique que les observations faites à l'étranger s'appliquent à notre situation en France. Ce n'est pas acceptable.

166 références

76 rapports